



Comité national
d'évaluation
de la recherche

UNE COMMUNAUTÉ DE RECHERCHE : LE PÔLE DE MONTPELLIER

Bilan des suites accordées aux recommandations du CNER

AVRIL 2005

Ce bilan des suites des recommandations du CNER est basé sur le rapport d'expertise réalisé par M. Michel DEMAZURE, ancien professeur à l'Ecole Polytechnique.

SOMMAIRE

Résumé	5
Introduction	7
1. Le rapprochement des universités	8
2. L'enseignement et la recherche en agronomie	10
2.1. L'organisation du pôle agronomique	10
2.2. L'organisation de la recherche agronomique pour le développement	11
3. Les instruments d'un pilotage de la recherche montpelliéraine	12
3.1. La politique d'aménagement	12
3.2. Les structures de gouvernance	13
3.3. Questions ouvertes	14
Conclusion : Pour une expérimentation à Montpellier	15
Annexes	17
1. Liste des abréviations	19
2. Personnes rencontrées	21
3. Contributions écrites et documents communiqués	23
Composition du CNER	25

RÉSUMÉ

En mars 2003, le CNER a publié sous le titre “**Une communauté de recherche, le pôle de Montpellier**”¹ un rapport sur l'évaluation du système de recherche montpelliérain. Conformément à son statut, il a souhaité procéder à l'analyse du suivi des recommandations contenues dans ce rapport.

Les constatations de cette analyse peuvent être résumées ainsi. De leur côté, les acteurs locaux ont très généralement mis en application les recommandations qui les concernaient et le progrès est incontestable. En revanche, le système national de recherche a gardé toute sa complexité, voire sa redondance, ce qui limite fortement les possibilités d'action locales.

Le CNER recommande, dans l'attente d'une réforme indispensable du système français de recherche, que soit lancée dès à présent sur le site de Montpellier la construction expérimentale d'un “pôle” de recherche et d'enseignement supérieur doté d'une large autonomie. Cela nécessite notamment que soit mis en place un mécanisme homogène de délégation des institutions nationales.

¹ *Une communauté de recherche : le pôle de Montpellier*, La Documentation Française, 2003, ISBN 2-11-0055393-3

INTRODUCTION

Le rapport *Une communauté de recherche, le pôle de Montpellier*, publié par le CNER en Mars 2003, contenait une analyse, un diagnostic et des recommandations. L'extrait suivant résume le diagnostic tiré de l'analyse faite à l'époque² :

“Le diagnostic général tient en quelques constatations successives.

- Au fil des années et de façon accélérée dans les quelques dernières, la recherche montpelliéraine a acquis, notamment dans trois domaines majeurs des sciences de la vie, un **niveau d'excellence** qui la place aux tous premiers rangs nationaux, voire européens. Les évaluations scientifiques des unités, chacune pour elle-même, sont excellentes.
- Cette place a été conquise malgré des handicaps fondamentaux, au premier plan desquels figure la **complexité** de ses structures et le **cloisonnement** initial de ses équipes. Paradoxalement, cette complexité s'est accrue par l'ajout de couches successives de coopération au point de rendre l'organisation actuelle incompréhensible au plan international. Aujourd'hui, l'enjeu fondamental s'est déplacé : la qualité incontestable des équipes rend plus nécessaire encore la rationalisation des structures.
- La qualité et, en règle générale, la bonne volonté des acteurs de terrain, pris dans un jeu et des règles qui les dépassent, ne peuvent suffire à compenser ce handicap majeur dans une compétition internationale toujours plus sévère sur le plan de la recherche comme de la formation avancée.
- Il est peut-être vrai que, par le passé, les comportements individuels n'ont pas toujours été exemplaires, mais il ne faut pas faire porter à la génération actuelle des scientifiques montpelliérains la responsabilité d'une situation qui doit le plus à un environnement politique et industriel défavorable et, il faut bien le dire, au laisser-faire de l'État face à l'imbroglio des structures d'enseignement supérieur et de recherche qu'il a lui-même créé.
- Le lourd investissement public consenti a créé une métropole scientifique de niveau incontestable. Pour que les retombées espérées soient au rendez-vous, il appartient maintenant à la puissance publique de conduire, ou de favoriser, les rationalisations nécessaires.”

Le rapport se concluait, par cinq recommandations³.

Les quatre premières étaient propres au système de recherche montpelliérain. Deux portaient sur des segments du système, respectivement sur les trois **universités** et sur l'**agronomie**, et deux sur son fonctionnement global, respectivement sur la **politique d'aménagement** et sur la **gouvernance**. La cinquième recommandation concernait l'organisation nationale de la **recherche agronomique pour le développement**.

Deux ans après cette évaluation initiale, le contexte a paru propice au CNER pour entreprendre un bilan des suites données à ses recommandations, exercice prévu à l'article 7 de son décret de création.

² *Une communauté de recherche, le pôle de Montpellier*, p 11 à 43.

³ *id*, p 53 à 58.

En novembre 2004, une grille de questions a été adressée aux principaux acteurs régionaux et nationaux concernés à divers titres par la recherche réalisée au sein du pôle de Montpellier.

La plupart des réponses de ces personnalités ont été apportées à l'occasion d'entretiens individuels ou de réunions collectives organisées à Montpellier. Les autres ont été communiquées par écrit. Elles fournissent la matière de cette synthèse dont le contenu a été validé en comité plénier du CNER.

De manière générale, comme on le verra ci-dessous, les évolutions intervenues à Montpellier ont été dans la droite ligne des recommandations du CNER. Comme le prévoyait le président du comité dans son introduction, elles ont amené les scientifiques montpelliérains à *“reconsidérer les frontières de [leurs] institutions”*. Dans deux cas, les tutelles nationales ont accompagné ce mouvement ; c'est le cas pour le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales - MAAPAR- (plan de réorganisation de l'enseignement supérieur agricole) et pour le CNRS (plan de régionalisation). En ce qui concerne le cœur de la question institutionnelle, il faut espérer que les décisions prochaines concernant l'organisation de l'enseignement supérieur et de la recherche en France permettront le déblocage d'un paysage institutionnel inextricable et contre-productif, faute de quoi le mouvement montpelliérain ne pourrait que s'enliser.

1. LE RAPPROCHEMENT DES UNIVERSITÉS

La première recommandation, après avoir relevé que *“la coupure irrationnelle entre les deux universités UM1 et UM2 est un handicap qui s'ajoute à ceux créés par la dualité entre universités et organismes”* affirmait que **le rapprochement de ces deux universités est ainsi une priorité**, tout en laissant ouvert le choix des modalités de ce rapprochement. Elle relevait en outre qu'*“en dehors des chantiers existants (futur contrat de plan, définition des L-M-D, évolution des UMR et des IFR...), plusieurs chantiers communs essentiels sont à ouvrir au premier rang desquels :*

- la construction d'une politique internationale commune, avec son versant méditerranéen,
- la mise en place d'une cellule de support aux projets européens,
- la réflexion sur les recrutements liés aux prochains départs massifs à la retraite.”

En ce qui concerne l'UM3, le rapport notait que *“d'autres actions (création de la MSH, définition des licences et des masters...) permettront de favoriser le rapprochement entre l'université Paul Valéry et le duopole UM1-UM2”* et souhaitait que *“des liens pédagogiques et scientifiques plus approfondis en sciences humaines s'établissent non seulement entre les universités UM1 et UM3, mais aussi entre elles et les organismes, comme l'INRA et l'IRD”*.

Depuis l'évaluation du CNER, les choses ont considérablement - et très favorablement - évolué.

Les présidents des trois universités de Montpellier⁴ ont constitué une *“Conférence des Universités de Montpellier”* (CUM) qui les rassemble et dont l'objectif affiché est *“d'œuvrer pour une fusion en un établissement unique”*. La CUM est devenue l'interlocuteur unique des collectivités territoriales, du préfet et du recteur en ce qui concerne les universités. Des réunions régulières permettent aux responsables homologues (présidents, vice-présidents, secrétaires généraux) de se concerter.

⁴ Deux d'entre eux (UM1 et UM3) ont été élus dans l'intervalle.

Dans les faits, la coordination des universités a beaucoup progressé, tant en ce qui concerne l'offre de formation (LMD, écoles doctorales) que la recherche (structuration des unités mixtes de recherche - UMR - création de nouveaux instituts fédératifs de recherche - IFR -, mise en place des nouveaux instituts tels que l'IUGF) ou même l'administration (harmonisation de la notation des personnels). Des outils de communication communs sont en cours de définition (annuaire de la recherche, site web unique). Les actions déjà mutualisées (bibliothèque interuniversitaire, observatoire de la vie étudiante) sont relancées.

Le chemin parcouru est considérable, surtout si l'on pense que la création de la CUM n'a eu lieu qu'en avril 2004. La démarche choisie par les présidents se veut pédagogique et progressive : il s'agit de faire travailler ensemble les équipes des trois établissements pour qu'elles apprennent à se connaître et de construire en commun de l'irréversible (par exemple les habilitations de diplômes délivrés en commun).

Le changement d'état d'esprit est frappant. Il est incontestable qu'à l'ignorance mutuelle, voire l'hostilité, ont succédé confiance et collaboration, du moins entre responsables de niveau suffisant. Cette collaboration entre égaux, aussi intime soit-elle ne conduira pas automatiquement à une "fusion en un établissement unique". Seule, une véritable démarche **de projet** permettra d'identifier, puis de résoudre, les problèmes sans doute nombreux d'une plus forte cohésion entre les entités.

Certaines de ces questions sont déjà prévisibles. Par exemple : quel avenir pour le GIP "pôle européen" (dont le CNRS vient d'ailleurs de se retirer) ? Quel impact sur l'établissement de Nîmes (actuellement EPA) ?

Une telle démarche de projet ne pourra s'engager sans l'appui des autorités supérieures, sur l'ensemble des plans concernés : méthodologique, logistique, juridique... Cela concerne l'État en région, mais évidemment aussi le ministère de tutelle de l'enseignement supérieur.

Les processus de regroupement à l'œuvre dans la structuration des différents acteurs scientifiques

Le mouvement de structuration récente de deux secteurs principaux d'activités de recherche de Montpellier (agronomie - développement et biologie - santé) s'est accompagné d'un mouvement analogue dans les disciplines plus minoritaires mais essentielles à la vie scientifique de l'ensemble ainsi qu'aux développements industriels en cours et en projet (CEA). Ainsi la chimie à Montpellier joue un rôle pivot à la fois pour les sciences de la vie, l'agronomie et les disciplines de sciences physiques (matériaux). La mise en place des deux instituts (Gerhardt et Mousseron) devrait permettre de structurer l'ensemble en associant les universités Montpellier 1 et 2. Cette évolution est aussi sensible dans un ensemble "MIPS" qui regroupe 750 chercheurs de Montpellier 2, des Mathématiques aux Sciences pour l'ingénieur en passant par la Physique, la Mécanique et l'Informatique. Elle s'est concrétisée par une réduction du nombre des UMR (de 5 à 3 en physique), par la création d'une fédération de recherche (Institut de physique de Montpellier) et, plus généralement, par l'abaissement des frontières entre équipes et entre laboratoires dans les divers départements concernés. Elle devrait être poursuivie en utilisant notamment les possibilités offertes par la structuration en LMD. Ces modifications sont facilitées dans ce secteur par le petit nombre de partenaires concernés, essentiellement le CNRS et l'UM2 (université des sciences et techniques du Languedoc).

2. L'ENSEIGNEMENT ET LA RECHERCHE EN AGRONOMIE

2.1 L'organisation du pôle agronomique

La deuxième recommandation partait du constat que, en matière d'enseignement et de recherche en agronomie, Montpellier rencontrait “deux problèmes récurrents, celui de sa visibilité internationale et celui de ses rapports au reste du système de recherche et d'enseignement supérieur” et de ce fait n'avait “pas encore la pleine reconnaissance de sa valeur, qui place cet ensemble intrinsèquement au premier rang en Europe”. Il était recommandé “**d'aller plus loin dans la constitution d'un pôle agronomique intégré, fortement lié à l'université classique**”. Quelques domaines d'actions prioritaires étaient recensés :

- “créer un cursus d'agronomie sur le modèle international licence - master - doctorat, en y intégrant en tant que de besoin certains des enseignements délivrés par les universités ;
- simplifier le système des écoles ;
- créer une école doctorale d'agronomie ;
- comme déjà recommandé par le CNER en 1996, créer un cursus d'agronomie méditerranéenne et tropicale ;
- se rapprocher des universités pour faciliter la reconnaissance universitaire des enseignants-chercheurs en agronomie et notamment accroître le nombre de ceux qui bénéficient de l'habilitation à diriger des recherches”.

Les recommandations du CNER concernant le pôle agronomique ont trouvé immédiatement un écho très favorable dans les organismes publics d'enseignement supérieur agricole concernés, comme auprès de leur tutelle, la direction générale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (DGER) du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales.

En particulier, les quatre établissements montpelliérains (ENSA.M, CNEARC, ENSIA-SIARC, ENGREF), rejoints par le CEP de Florac, ont élaboré dès la fin 2003, un scénario prévoyant “l'adoption par l'ENSAM, actuellement établissement à caractère administratif, d'un statut académique d'EPSCP permettant le rattachement des quatre autres établissements”.

En mai 2004, le ministre Hervé Gaymard a rendu public son projet de réorganisation de l'enseignement supérieur agricole, qui repose sur la constitution de six pôles de compétences fortement appuyés sur la recherche, le pôle francilien et le pôle montpelliérain étant les deux projets les plus avancés. Pour Montpellier, le projet prévoit “la mise en place en 2006 d'un établissement unique regroupant l'ENSAM, le CNEARC et la SIARC sous statut d'EPSCP, auquel se rattachera l'antenne locale de l'ENGREF. La création d'un Institut d'agronomie tropicale au sein de cet EPSCP permettra une identification forte de la valence tropicale du pôle”.

En juillet, Gérard Matheron, président d'Agropolis, est désigné par le DGER comme chef de projet. Un rapport sur la politique scientifique lui est demandé pour décembre 2004. Le scénario institutionnel prévoit trois niveaux de structuration emboîtés : un **établissement unique d'enseignement supérieur**, une “**Faculté agronomique**” et l'association **Agropolis**.

Plus précisément, sont prévus :

- la création en septembre 2006 d'un établissement unique regroupant les établissements de la DGER ;
- la création en son sein d'un Institut tropical regroupant l'offre de formation spécialisée ;
- le rattachement de cet établissement à l'université (ou aux universités) de Montpellier ;
- la constitution à la même date d'un Pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) portant provisoirement le nom de Faculté agronomique de Montpellier, associant au nouvel établissement unique les organismes de recherche agronomique (INRA, CIRAD, CEMAGREF) et l'Institut agronomique méditerranéen (CIHEAM-IAMM) ;
- la réaffirmation du rôle d'Agropolis en tant qu'espace privilégié de concertation entre les représentants du complexe universitaire et ceux du pôle agronomique, ainsi que plate-forme pour la mutualisation de moyens en vue du montage de projets communs, en particulier dans les champs des relations internationales, de l'information scientifique et technique et de la diffusion de la culture scientifique et technique.

Le projet initial a prévu pour l'établissement unique un statut d'EPSCP. Cela a provoqué une vive réaction des présidents d'universités devant la perspective de voir créer à Montpellier un quatrième EPSCP au moment même où ils essayent d'aller vers une fusion des trois existants. La question reste ouverte.

Si la création de l'établissement unique d'enseignement peut raisonnablement être considérée comme acquise, celle du PRÉS "Faculté agronomique" soulève des questions globales plus délicates. L'une est la compatibilité d'une telle structure avec l'organisation générale de la future université unique dont elle voudrait devenir une composante. Une autre est celle de la gouvernance même d'un tel PRES et notamment des délégations de responsabilités que peuvent, doivent ou veulent consentir les directions nationales des divers établissements publics de recherche à leur échelon régional concerné. Au fond, la question est : "qu'est-ce qu'un PRES ?". Nous y reviendrons plus loin.

2.2. L'organisation de la recherche agronomique pour le développement

La dernière recommandation du CNER, se référant en outre à ses précédents rapports d'évaluation, de l'ORSTOM (aujourd'hui l'IRD) de juillet 1994, puis du CIRAD de juin 1996, portait sur la création d'une "**agence de la recherche agronomique pour le développement** qui prendrait en charge les programmes et les outils spécifiques à ce champ".

Les réponses faites aux recommandations du CNER par les divers interlocuteurs concernés⁵ constituaient, poliment mais clairement, une fin de non-recevoir. Pour le CNER, ces recommandations, qui reprenaient et approfondissaient celles déjà faites en 1994 et en 1996, restent d'actualité⁶.

⁵ *Une communauté de recherche, le pôle de Montpellier*, p99, 101 et 111.

⁶ *De nouveaux espaces pour l'évaluation de la recherche*, ORSTOM pages 11 à 56 ; CIRAD pages 57 à 108 - La Documentation Française ISBN 2-11-003929-9 1997.

3. LES INSTRUMENTS D'UN PILOTAGE DE LA RECHERCHE MONTPELLIÉRAINE

3.1. La politique d'aménagement

Le rapport enregistre favorablement le “mouvement d'aménagement scientifique entamé depuis quelques années”. Mais il ajoutait : “il convient néanmoins d'insérer ces mouvements partiels dans un schéma d'aménagement global à long terme couvrant non seulement la recherche, mais aussi l'ensemble de l'enseignement supérieur” et recommandait “**une réflexion stratégique d'ensemble couplant priorités de développement scientifique et aménagement des campus**”.

Jusqu'à présent, l'outil majeur de l'aménagement scientifique du pôle de Montpellier a été le Contrat de Plan État-Région (CPER). Sur la période 2000-2006, c'est dans la mesure IX du contrat actuel que l'on trouve les actions concernant la recherche (voir *rapport*, pages 40 à 42).

Dans son rapport, le CNER relevait la grande difficulté qu'allait rencontrer l'exécution de ces actions, compte tenu d'une **insuffisance initiale de financement**, insuffisance évaluée alors (fin 2002) à 22 millions d'euros, après prise en compte de diverses mesures d'économies.

La situation actuelle, fin 2004, et donc aux deux tiers de l'exécution du plan, s'est encore aggravée. En effet, le nouvel exécutif régional issu des élections de mars 2004 a fait état de sa volonté de réviser les engagements de la Région et de réduire son financement⁷. Cela, ainsi que le choix des responsables (préfet et recteur) de ne pas ralentir l'opération de restructuration de l'ancien hôpital Saint-Charles⁸, a accentué la pression sur les opérations relevant de la recherche.

Les opérations prévues sous maîtrise d'ouvrage et financement CNRS ne sont pas concernées. Les nouveaux bâtiments prévus pour l'Institut universitaire de génétique fonctionnelle (IUGF) et le Centre de recherche en biochimie macromoléculaire (CRBM) sont livrables courant 2007. Le bâtiment de l'ECOTRON, pièce maîtresse de l'*écocampus* de Baillarguet, est livrable en 2006. Ainsi, le mouvement de “thématisation” des campus se poursuit.

Les difficultés se concentrent sur deux opérations qui concernent au premier chef les universités : la première tranche de l'Institut Gerhardt (chimie) et le projet de Maison des sciences de l'homme (MSH). Si la première ne soulève que des difficultés “matérielles”⁹ (localisation, financement), la seconde y joint des faiblesses persistantes de contenu (*rapport*, page 36 et 37).

Globalement, l'évolution confirme l'analyse initiale du CNER : la solidité et la continuité de stratégie du CNRS en font “l'acteur principal de la programmation et de l'aménagement de la recherche à Montpellier” (*rapport*, page 23).

Notons qu'un acteur nouveau va apparaître : le CEA compte ouvrir un centre de recherche en collaboration avec l'UM2.

L'élaboration d'un “schéma d'aménagement global à long terme”, suivant la recommandation du CNER (*rapport*, page 55), reste une nécessité d'autant plus impérieuse que le contraste entre un fort investissement de recherche publique en situation d'iso-

⁷ La région fait notamment état des difficultés financières et de sa volonté de modifier la méthodologie de ses interventions.

⁸ Cette action porte sur la réhabilitation de 5000 m² au bénéfice de l'université Paul-Valéry (UFR de psychologie principalement) et permettra de commencer à remédier à l'insuffisance criante des locaux de cette université. Elle a aussi un fort impact urbanistique.

⁹ Il est significatif que les trois universités présentent le projet Gerhardt comme leur priorité commune.

lat face à un milieu économique qui a sa propre dynamique caractérise toujours le “paradoxe montpelliérain”. Toutefois, la mise en place d'un tel schéma nécessite de se doter d'outils de gouvernance qui facilitent l'élaboration de stratégies claires intégrant les différents niveaux de décision et d'action.

3.2. Les structures de gouvernance

Après avoir noté que “la recherche montpelliéraine a un besoin urgent de structures opérationnelles pérennes de concertation et de gouvernement”, le rapport ajoutait : “il convient aussi de lancer une véritable réflexion stratégique”. Il était suggéré qu'un “**conseil scientifique stratégique de très haut niveau** (évidemment international)” soit “convoqué pour définir et promouvoir les orientations régionales en matière de recherche, avec leurs implications en termes de priorités de thématique, d'applications, de recrutement et d'aménagement”, et aboutir ainsi à “l'établissement et la mise en œuvre d'un **contrat d'objectifs de site**, qui encadrerait les contrats d'objectifs des divers acteurs”. Le rapport remarquait néanmoins qu’“une véritable politique scientifique de site ne sera possible que si les responsables locaux [des organismes] ont des capacités d'interventions comparables”.

À la lumière des analyses qui précèdent, et dans le contexte actuel, on ne peut que constater que les questions, liées entre elles, de la mise en place d'une **structure de gouvernance** et d'un **lieu d'élaboration stratégique** pour le site de recherche montpelliérain deviennent encore plus importantes.

Il y a certes des éléments positifs. La création de la CUM et la constitution de l'équipe projet du “pôle agronomique” permettent une concertation plus organisée et plus constructive que par le passé. L'État en région se mobilise aussi : le programme d'action n° 4 “Promouvoir des pôles de recherche d'excellence” du PASER (*Plan d'action stratégique de l'État en région*) prévoit la mise en place¹⁰ d'un outil général de concertation intitulé “comité stratégique régional de la recherche et de la technologie en Languedoc-Roussillon (CSRT L-R)”. De son côté, le Conseil régional souhaite se doter du *comité consultatif régional de la recherche et du développement technologique* (CCRDT), prévu par la loi de 1982, mais qui n'avait pas encore été mis en place dans cette région.

Sur le plan de l'organisation de la recherche, le mouvement de création d'unités de recherche, mixtes de façon très majoritaire, et de regroupement de celles-ci en FR et IFR¹¹ se poursuit. Citons comme exemple le cas du CIRAD, qui vient d'achever une restructuration fondamentale, l'organisant en unités de recherche et non plus en programmes comme auparavant. Parallèlement, la mise en place du LMD renforce l'implication des unités de recherche dans l'enseignement.

Toutes ces évolutions sont individuellement positives et il y a lieu de s'en réjouir. Il n'empêche qu'elles ne font que superposer à un paysage éclaté “verticalement” en opérateurs de natures diverses (universités, écoles, établissements autonomes, composantes régionales d'établissement nationaux...) des couches “horizontales” de plus en plus nombreuses. Les structures de concertation et de coordination se multiplient, la charge quotidienne des responsables d'unité est de plus en plus lourde, au détriment de l'activité de recherche elle-même.

¹⁰ Cette mise en place est actuellement programmée pour janvier 2005.

¹¹ Fédérations de recherche et Instituts fédératifs de recherche.

Donnons un exemple typique. Le Centre INRA de Montpellier comporte 26 unités de recherches. Sur ce total, il n'y a que deux unités propres et deux unités associées. Les 22 unités restantes sont des UMR. Sur ces 22 UMR, 19 associent trois partenaires ou plus, 14 associent quatre partenaires ou plus, 9 associent cinq partenaires.

En outre, l'homogénéisation progressive des structures de recherche de base ne rend que plus apparents les doublonnages déjà relevés par le CNER (INRA-CEMAGREF ou CNRS-IRD). Comme sont de plus en plus apparentes les difficultés créées par les divergences entre organismes en ce qui concerne leurs politiques de régionalisation et notamment les délégations de responsabilité qu'ils consentent ou non au profit de leurs structures montpelliéraines. La question - cruciale - d'une véritable simplification du paysage institutionnel n'a pas avancé.

3.3. Questions ouvertes

Par ailleurs, le mouvement même met en évidence des difficultés, sinon des contradictions. Par exemple :

- Quel statut choisir pour le futur établissement unique d'enseignement agronomique ? Un quatrième EPSCP au moment où les trois autres marchent vers la fusion, solution que rejettent les présidents d'université ? Une UFR dérogatoire, mais dans quelle université ? Un EPA ?
- Qu'est-ce qu'un PRES (“pôle de recherche et d'enseignement supérieur”) ? Est-ce un objet thématique local (comme le propose le pôle agronomique montpelliérain) ? Est-ce une structure de site (Montpellier), une structure régionale, une structure interrégionale ?
- Quelles alliances inter-régionales ? avec Aquitaine et Midi-Pyrénées ou avec PACA ?
- Quel rapport entre les PRES et les “pôles de compétitivité” ? Par exemple, Montpellier sera-t-il un pôle de compétitivité en agronomie ? en biotechnologie ? L'État a fixé une orientation en lançant un appel d'offres élaboré sur les “pôles de compétitivité” ; il appartient aux acteurs régionaux de se concerter et de se positionner.

Les questions organisationnelles ou juridiques sont également difficiles :

- Que veut dire concrètement “fusionner des universités” ? Comment fait-on ?
- Quelle gouvernance régionale mettre en place entre des partenaires dont certains sont autonomes (universités), ou quasi-autonomes (ENSAM, Cirad.M), d'autres sont “nationaux régionalisés” (voire inter-régionalisés comme le CNRS), d'autres sont sans délégation réelle de leur échelon national ?

En définitive, il apparaît important qu'au-delà des initiatives nationales déjà citées, l'État précise les définitions des concepts qu'il avance, procède à des simplifications organisationnelles, harmonise la régionalisation des établissements publics nationaux, propose ou valide des procédures de “co-gouvernance”, voire de fusion, si nécessaire, autant d'éléments qui relèvent de sa fonction de pilotage.

À cet égard, l'espoir mis dans l'application de la LOLF par plusieurs des interlocuteurs de terrain mérite d'être souligné ; il faut toutefois constater le caractère inachevé de sa présentation actuelle qui ne regroupe dans la même mission “Enseignement supérieur et Recherche” qu'une partie (même si elle est majeure) des programmes d'enseignement supérieurs assurés par les différents départements ministériels concernés.

CONCLUSION : POUR UNE EXPÉRIMENTATION À MONTPELLIER

Le site de recherche de Montpellier possède des spécificités très marquées.

D'un côté, il s'insère dans un environnement économique qui ne lui est pas favorable. De plus, la complexité organisationnelle des structures de recherche y atteint son maximum, au point de rendre la situation quasiment inextricable.

Pourtant, d'un autre côté, les activités scientifiques qui y sont poursuivies sont fortement typées et regroupées autour de deux grands secteurs dominants, l'agronomie (1 800 chercheurs et enseignants-chercheurs), la biologie et la santé (1 000 chercheurs et enseignants-chercheurs), et d'une orientation générale vers la Méditerranée et les régions chaudes.

Les divers acteurs locaux sont conscients de l'enjeu fondamental qu'est la simplification des structures qui conditionne à la fois le développement scientifique et la visibilité internationale du site. Les diverses actions en cours, qu'il convient de saluer et d'encourager, butent maintenant sur des limites institutionnelles que l'État pourrait lever à l'occasion de l'élaboration du projet de loi d'orientation et de programmation de la recherche.

Montpellier se présente, de ce fait, comme un lieu idéal pour une expérimentation en matière de décentralisation et de déconcentration du système de recherche. Dans cet objectif, le CNER recommande que les ministères et les établissements publics nationaux concernés mettent en place les dispositifs nécessaires à la construction expérimentale d'un pôle de recherche et d'enseignement supérieur doté d'une large autonomie ainsi que des moyens et délégations de pouvoir adéquats. Cette suggestion va dans le sens des travaux plus généraux en cours au CNER sur le concept de pôle de recherche.

ANNEXES

ANNEXE 1 - LISTE DES ABRÉVIATIONS	19
ANNEXE 2 - PERSONNES RENCONTRÉES	21
ANNEXE 3 - CONTRIBUTIONS ÉCRITES ET DOCUMENTS COMMUNIQUÉS	23

ANNEXE 1

LISTE DES ABRÉVIATIONS

CEMAGREF :	Institut de recherche pour l'ingénierie de l'agriculture et de l'environnement
CEP :	Centre d'expérimentation pédagogique (Florac)
CIHEAM :	Centre international des hautes études agronomiques méditerranéennes
CIRAD :	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CNRS :	Centre national de la recherche scientifique
CPER :	Contrat de plan État-Région
CRBM :	Centre de recherche en biochimie macromoléculaire
DGER :	Directeur général de l'enseignement et de la recherche au ministère chargé de l'agriculture (actuellement MAAPAR)
DRRT :	Délégation régionale à la recherche et à la technologie
ENGREF :	École nationale du génie rural et des eaux et forêts
ENSAM :	École nationale supérieure agronomique de Montpellier
ENSIA :	École nationale des industries agricoles et alimentaires
EPSCP :	établissement public à caractère, culturel et professionnel
EPST :	établissement public à caractère scientifique et technologique
FR :	fédération de recherche
IAM.M :	Institut agronomique méditerranéen de Montpellier
IFR :	institut fédératif de recherche
INRA :	Institut national de la recherche agronomique
IRD :	Institut de recherche pour le développement
IUGF :	Institut universitaire de génomique fonctionnelle
LMD :	licence - master - doctorat
MAAPAR :	Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales
MSH :	Maison des sciences de l'Homme
PRES :	pôle de recherche et d'enseignement supérieur
SIARC :	Section industries agro-alimentaires des régions chaudes
UMR :	unité mixte de recherche
UM1 :	Université de Montpellier I
UM2 :	Université des sciences et techniques du Languedoc Montpellier II
UM3 :	Université Paul Valéry Montpellier III

ANNEXE 2

PERSONNES RENCONTRÉES

Association Agropolis international

Gérard Matheron, président

CIRAD

Francis Izard, directeur du CIRAD Montpellier

CNRS

Bernard Jollans, délégué régional

Danielle Grangé, adjointe au délégué régional

ENGREF (et CEMAGREF)

Thierry Rieu, directeur délégué du centre de Montpellier de l'ENGREF

ENSAM

Étienne Landais, directeur

INRA

Bernard Itier, président du centre de Montpellier

IRD

Jean-Claude Prot, président du centre de Montpellier

Pôle universitaire européen

Henri Pujol, président

Préfecture de région

Francis Idrac, préfet de région

Christian Le Peuch, délégué régional à la recherche et à la technologie (DRRT)

Rectorat

Christian Nique, recteur

Région Languedoc-Roussillon

Yves Gousty, directeur de l'enseignement supérieur et de la recherche

Max Levita, vice-président (enseignement supérieur)

Anne-Yvonne Le Dain, vice-présidente (recherche)

Université de Montpellier 1 (UM1)

(Mme) **Dominique Deville de Périère**, présidente

Jacques Clot, vice-président, président du conseil scientifique

Université des sciences et techniques du Languedoc (UM2)

Jacques Bonnafé, président

Université Paul Valéry (UM3)

Jean-Marie Miossec, président

Yves Peyré, vice-président, président du conseil scientifique

CONTRIBUTIONS ÉCRITES ET DOCUMENTS COMMUNIQUÉS

CONTRIBUTIONS ÉCRITES

Agropolis : *Réorganisation de l'enseignement supérieur agronomique à Montpellier* (novembre 2004)

CNRS : lettre du directeur général (30/11/2004)

Conférence des universités de Montpellier : *Évolution depuis le rapport du 17 mars 2003* (30/11/2004)

IRD : note du directeur général (24/11/2004)

Pôle universitaire européen de Montpellier et du Languedoc-Roussillon : lettre du président (22/11/2004)

Région Languedoc-Roussillon : lettre du président (25/11/2004)

DOCUMENTS COMMUNIQUÉS

DGER du MAAPAR : Lettre de mission de Gérard Matheron (30/7/2004)
Réorganisation de l'enseignement supérieur agricole (note du 17/5/2004)

Préfecture de région : Programme d'action n° 4 du PASER

Contribution collective de responsables d'**Agropolis** au débat sur la recherche : *Vers l'émergence d'un campus régional de recherche et de formation dans le domaine de l'agriculture, de l'alimentation, de l'environnement et des sociétés rurales ? Expérimentons !*

COMPOSITION DU CNER

Sous la présidence de **Michel Ferrier**, ingénieur général des mines, vice-président de l'ERAP, le comité regroupe :

Sylvain Blanquet

Directeur de recherche au CNRS, professeur de l'École polytechnique (biologie), membre de l'Académie des technologies et correspondant de l'Académie des sciences

Bernard Blanzat

Directeur de recherche au CNRS (chimie), directeur scientifique auprès du haut commissaire à l'énergie atomique,

Anny Cazenave

Chercheur au CNES (sciences de la planète), membre de l'Académie des sciences

Linda Hantrais

professeur des universités (sciences sociales), *European Research Centre, université de Loughborough (Royaume-Uni)*,

au titre de représentants de la communauté scientifique

Étienne Fatome

Professeur des universités (droit), université Paris I Panthéon-Sorbonne

Jean-Pierre Finance

Professeur des universités (informatique), président de l'université Henri-Poincaré Nancy I,

Étienne Guyon

Chercheur à l'ESPCI (physique), directeur honoraire de l'École normale supérieure,

au titre des personnalités choisies en raison de leurs compétences dans les domaines économique, social, culturel, scientifique et technique,

ainsi que,

Philippe Sauzay

Conseiller d'État honoraire,

au titre du Conseil d'État,

Georges Vianès

Conseiller maître,

au titre de la Cour des comptes.